



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

Cette demande complète doit être transmise minimum 1 semaine avant le début souhaité de l'intervention.  
**Attention** : cette demande n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document.  
Elle est valable uniquement pour la période indiquée ci-dessous.  
Elle est précaire et révoquée à tout instant sur ordre de la Police Nationale ou de la Gendarmerie.

Formulaire et documents à renvoyer à la  
**Mairie de Châteauneuf-Villevieille**  
par courriel : [chateauneuf.villevieille@wanadoo.fr](mailto:chateauneuf.villevieille@wanadoo.fr)  
Tél : 04.93.79.03.65

### Liste des documents à fournir :

- Le présent formulaire de la demande de dérogation dûment rempli et signé
- Une photocopie de la carte grise à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande de dérogation.

	Nom Raison sociale	Représentant légal	Adresse	Téléphone Fax	e-mail
Maître d'ouvrage					
Entreprise(s) de transport					

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

## I – Sollicite :

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur la voirie communale et au-delà du tonnage autorisé, en empruntant les voies déclées par le gestionnaire de voirie, les véhicules suivants :

Type/n° d'immatriculation	PTAC Poids Total Autorisé en Charge	Gabarit	Hauteur

Voie(s) concernée(s) :

- Tonnage (ou gabarit) actuel : .....
- Tonnage (ou gabarit) sollicité : .....
- Objet de la demande (travaux, livraison, etc...) : .....
- .....
- Adresse de destination : .....
- Itinéraire souhaité : .....
- Nombre de passage dans la journée : .....
- Date : .....

## II - S'engage :

- A assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée et de ses dépendances
- A supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses dépendances endommagées du fait de l'autorisation exceptionnelle
- A procéder au nettoyage régulier de la chaussée et de ses dépendances pendant les travaux
- A procéder ou faire procéder par une entreprise agréée à toutes réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou sur demande des services métropolitains
- A transmettre les documents\* listés ci-dessus aux services métropolitains

## III – Est informé(e) que :

La voirie concernée par la présente demande de dérogation est considérée être en bon état d'entretien conformément à son affectation, en application des lois et réglementations en vigueur.

En présence d'une contestation de la part du demandeur de la présente, il lui appartient de faire dresser un constat d'état des lieux contradictoire par huissier, à ses frais.

Lu et approuvé(e),

A ....., fait le .....

Le demandeur

(ou l'entrepreneur agissant pour le compte du demandeur)